Département de l'Oise COMMUNE de MORLINCOURT 27 place de la Mairie 60400 MORLINCOURT Envoyé en préfecture le 08/11/2018 Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le 08/11/2018

320

ID: 060-216004267-20181105-2018_048-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT LUNDI 05 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 30/10/2018

2018-048

Nombre de Conseillers :

en exercice: 10 en présence: 9 votants: 9

L'an deux mil dix-huit, le cinq du mois de novembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C.

FORMONT, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE, V. LEROY

Absents excusés : P. LEFEBVRE Absents non excusés : /

Procurations: P. LEFEBVRE donne procuration à M.A. DUPUIS

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

<u>DELIBERATION N°48</u>: RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA CCPN

Le Maire présente le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Vu le code des juridictions financières, notamment l'article L.243-8 indiquant que le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier; que ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et qu'il donne lieu à un débat;

Vu la notification du 3 avril 2018, par la Chambre régionale des comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais concernant les exercices 2012 à 2016; vu la réponse communiquée par le président de l'EPCI et jointe au rapport définitif;

Etant donné que ce rapport a été soumis au Conseil Communautaire du 05 juillet 2018 pour information et débat ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais arrêté par la Chambre régionale des comptes Hauts de France pour les années 2012 et suivantes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais arrêté par la Chambre régionale des comptes Hauts de France pour les années 2012 et suivantes.

Département de l'Oise COMMUNE de MORLINCOURT 27 place de la Mairie 60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 08/11/2018 Reçu en préfecture le 08/11/2018 Affiché le 08/11/2018

2018-0 LD: 060-216004267-20181105-2018_048-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 05 novembre 2018.

Daniel CHARLET

1015